

**Arrêté du 10 octobre 2019 portant composition de la commission
administrative départementale unique commune aux corps des instituteurs
et des professeurs des écoles
de Seine-et-Marne**

Le Recteur de l'académie de Créteil,

Division des personnels
enseignants

Affaire suivie par
Anouck DECHAMBRE

Téléphone
01 64 41 26 30

Fax
01 64 41 27 42

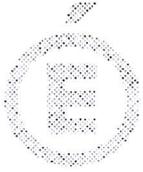
Courriel
Anouck.dechambre
@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun cedex

- Vu** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;
- Vu** le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 90.770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et professeurs des écoles ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;
- Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu** l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction et à la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 19 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ;
- Vu** l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la part respective de femmes et d'hommes dans la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de Seine-et-Marne ;
- Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire unique commune aux corps des instituteurs et professeurs des écoles, en date du 6 décembre 2018,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous la présidence de la directrice académique des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne ou de son représentant, la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles est composée comme suit :



I. Représentants de l'administration

Membres titulaires :

Madame Valérie DEBUCHY,	Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Nathalie ALCINDOR,	Inspectrice de l'éducation nationale adjointe,
Monsieur Sylvain DEMONT	Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Claudine LAJUS	Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Christine BEAULATON,	IEN de la circonscription de Seine-et-Loing,
Monsieur André SAUGEAY	IEN de la circonscription de Val d'Europe,
Madame Mireille CAGNIONCLE,	IEN Pré-élémentaire,
Madame Sophie THIEBAULT-PHILIPS	IEN de la circonscription de Dammarie-les-Lys,
Monsieur Jean-Charles POCHET,	IEN de la circonscription d'Ozoir-la-Ferrière,
Monsieur Olivier DURIEUX	IEN de la circonscription de Fontainebleau,

Membres suppléants :

Madame Sophie GIGON	IEN de la circonscription de Lognes,
Madame Hanane MOUGHAMIR	IEN de la circonscription de Moissy,
Madame Catherine PINTO,	IEN de la circonscription de Lagny-sur-Marne,
Madame Sandrine BOUE	IEN de la circonscription de Coulommiers,
Madame Astou BAILLIET,	IEN de la circonscription de Nemours,
Monsieur Jean-Baptiste BECOURT	IEN de la circonscription de Chaumes-en-Brie
Madame Caroline LENOIR,	IEN de la circonscription de Montereau,
Monsieur Jérôme BIAU,	IEN de la circonscription de Chelles,
Madame Anouck DECHAMBRE,	Chef de la division des personnels enseignants,
Madame Natacha L'YVONNET,	Chef de la division des personnels administratifs et techniques,



3

II. Représentants élus du personnel

Membres titulaires :

Siège professeur des écoles classe exceptionnelle :

Monsieur Lionel MOLINA (Liste SNUipp-FSU)

Siège professeur des écoles hors-classe :

Monsieur Thierry GRIGNON (Liste SNUipp-FSU)

Sièges professeurs des écoles classe normale et instituteurs :

Monsieur Julien FERNANDEZ (Liste SNUipp-FSU)

Monsieur Luc MICHEL (Liste SE-UNSA)

Madame Laurence DELAPORTAS (Liste FNEC-FP FO)

Madame Florence HUOT (Liste SNUipp-FSU)

Monsieur Boris POGER (Liste SE-UNSA)

Madame Mialinoro REBOUL (Liste SNUipp-FSU)

Madame Clotilde BOUATBA (Liste SNUipp-FSU)

Madame Gwendoline BOURGEOIS (Liste SNUipp-FSU)

Membres suppléants :

Siège professeur des écoles classe exceptionnelle :

Madame Françoise GODIN (Liste SNUipp-FSU)

Siège professeur des écoles hors-classe :

Madame Catherine PAGLICCIA (Liste SNUipp-FSU)

Sièges professeurs des écoles classe normale et instituteurs :

Madame Véronique OSIKA (Liste SNUipp-FSU)

Madame Drifa LAMAALLAM (Liste SNUipp-FSU)

Madame Bénédicte BLIN (Liste SE-UNSA)

Monsieur Bruno COTTALORDA (Liste FNEC-FP FO)

Madame Stéphanie JEAUNEAU (Liste SE-UNSA)

Monsieur Renaud LE MEN (Liste SNUipp-FSU)

Madame Joanna MARTINEZ (Liste SNUipp-FSU)

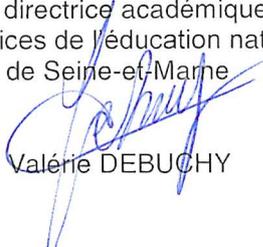
Madame Sandrine BOURGUIGNON (Liste SNUipp-FSU)

Article 2 : Le mandat des membres désignés ci-dessus prend effet le 10 octobre 2019.

Article 3 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Melun, le 10 octobre 2019

Pour le Recteur et par délégation
La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY